



# DÉLIBÉRATION

N° 2021-010

Nombre de membres en exercice : 30  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 13  
Nombre de membres ayant donné procuration : 2  
Date de convocation : 8 avril 2021  
Date d'envoi à la SP de condom : 29/04/2021  
Date d'affichage : 29/04/2021  
Votes contre : 0  
Votes pour : 15  
Abstentions : 0  
Procurations : 2

L'an deux mille vingt et un le quinze avril à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I. "Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président.

*Secrétaire de séance* : Mme NAYRAND LESLIE

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT DRESSÉ PAR M. DEMAY INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES.**

**Présents :**

Mme ARSLANIAN Geneviève, M. QUINTILLA Christophe, M. ESPIAU Joël, M. BEGUE Christophe, M. TOURNE Jean Pierre, M. LUSSAGNET Wilfried, M. MEYROUS Jérôme, Mme LANEQUE Valérie, M. FASOLO Robert, Mme ELLENA Aimé, M MAO Jean-Pierre, Mme MONGIS Nadine, M TIMOTHEE Frédéric

**Excusés ayant donnés procuration :**

M. GABAS Michel ayant donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève., M. LABURTHE Michel ayant donné procuration à M FALTRAUER Franck,

**Absents excusés :**

Mme DHAINAUT Annie, M. LAFFORGUE Mathieu, Mme LABORDE NOYER Martine, M. DONA Edouard , M. BELLOT Daniel, M. ALBINET David,

**Absents :**

M. FERNANDEZ Xavier, Mme ESPERON Patricia, M. DUBOUCH Joël, M. CECEILLE Gérard, M. BEZERRA Gérard, Mme MONDIN SEAILLES Christine, M. CARRE Michel, M. LABARBE Lucien, M. SAINT MARTIN Joël,

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT DRESSÉ PAR M. DEMAY INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES.**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 du S.A.T. ASSAINISSEMENT et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

Suite et fin de la délibération du Comité Syndical du 15 avril 2021 relative à l'approbation du compte de gestion du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2020

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

✧ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 28 avril 2021,

Le Président,

M. MELIET Nicolas

